



# OFFRE D'EMPLOI

Le **Centre de santé et de service sociaux Inuulitsivik** est actuellement à la recherche **d'infirmier(ère)s** pour travailler dans les villages de la côte de la baie d'Hudson auprès des communautés.

Travailler au Centre de santé et services sociaux Inuulitsivik (CSI), c'est faire partie d'une équipe dédiée qui a à cœur l'amélioration de la santé, du bien-être et des conditions de vie des communautés inuit par des services accessibles et intégrés. Le CSI compte plus de 1 100 employés, et fait partie du réseau de la santé et des services sociaux du Québec, région du Nunavik. Il offre à la population de 8000 personnes des 7 communautés de la baie d'Hudson, de Kuujuarapik à Salluit, des services de santé et des services sociaux de proximité. Il assure aussi la gestion d'Ullivik, un service situé à Dorval ayant pour mission d'héberger les Inuits qui se rendent au sud de la province pour y recevoir des soins spécialisés

La **direction des soins infirmiers** est divisée en 7 différents secteurs pour lesquelles nous recrutons activement :

- Unité de soins
- Services spécialisés
- RPA
- Santé mentale adulte et pédopsychiatrie
- Soins à domicile
- Santé Publique
- Dispensaires – avec rôle élargi

## Conditions d'emploi - Infirmier(ère) - Grand Nord (Villages de la côte de la baie d'Hudson)

Salaire :

- Salaire **entre 25,81 et 41,39\$ de l'heure** selon l'expérience

Avantages :

- Régime d'assurances collectives & régime de retraite
- Programme d'aide aux employés et à leurs familles
- Emploi stimulant, significatif et humain dans environnement unique permettant une pratique professionnelle élargie
- Programme de formation continue et possibilité d'avancement et de développement

Primes nordiques et autres conditions d'emploi :

- Prime d'éloignement (sans dépendant) entre 221.92\$ et 261.79\$ par semaine ou entre 391.18\$ et 461.52\$ (avec dépendant(s)) par semaine selon le village
- Prime de rétention (Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires) entre 391.86\$ et 475.83\$ par semaine selon le village
- Prime dispensaire **si applicable** : 216\$ par semaine
- Prime de vie chère : entre 58.40\$ et 188.72\$ par semaine selon le village
- Remboursement des billets d'avion pour 3 ou 4 sorties par année
- Logement meublé correspondant à vos besoins (avantage imposable)
- Remboursement des frais de transport des effets personnels et d'entreposage

Plusieurs aménagements d'horaire possible, soit :

- Temps plein (36 semaines au Nord et 16 semaines de congé)
- Temps plein avec aménagement de temps de travail (30/32/34 semaines au nord avec 6 sorties selon répartition des heures de travail)
- Temps partagé (26 semaines avec 4 ou 6 sorties annuelles)
- Temps partiel (disponibilité minimale de 4 semaines de travail par trois mois/16 semaines par année)

**Exigences - Infirmier(ère) - Grand Nord (Villages de la côte de la baie d'Hudson)**

- Membre de l'OIIQ
- DEC en sciences infirmière
- Expérience clinique minimum de 1 an suite à l'obtention du permis OIIQ
- Bilinguisme (français, anglais) Inuktitut un atout

**Autres exigences :**

- Connaissance du PIQ
- Un permis de conduire
- Capacité à travailler au sein d'une équipe de travail multiculturelle
- Respect de la culture et des traditions inuites
- Leadership positif, ouverture d'esprit, flexibilité et adaptabilité
- Vision globale et inclusive et solide jugement clinique
- Facilité pour les relations interpersonnelles
- Certification RCR à jour

\*\*Les intervenants qui sont actuellement dans le réseau de la santé et des services sociaux peuvent demander un congé sans solde Nordique (jusqu'à 48 mois) pour travailler au Nunavik\*

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec : [recrutement.csi@ssss.gouv.qc.ca](mailto:recrutement.csi@ssss.gouv.qc.ca)

Remarques :

Intéressé(e) par l'emploi d'infirmier(ère) au Centre de santé Inuulitsivik ? Postulez dès maintenant !

Prendre note que les candidatures Inuit seront privilégiées.

Le Centre de santé Inuulitsivik (CSI) applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes autochtones, les membres des minorités visibles ou ethniques, les femmes et les personnes handicapées à présenter leur candidature.